

## Fiche de synthèse de la "NOTE SUR LA REPARTITION REGIONALE DE L'INVESTISSEMENT" accompagnant le projet de loi de finances 2022

L'investissement public occupe une place primordiale dans l'amélioration du bien-être de la population et de la productivité des entreprises. En effet, il constitue un outil fondamental de l'Etat pour stimuler la croissance économique, créer des emplois et réduire les inégalités sociales et territoriales.

A cet égard, le Maroc a déployé, sous l'impulsion des Hautes Orientations Royales, des efforts notables pour permettre la mobilisation de ressources financières à même de réaliser des chantiers d'infrastructure d'ampleur et mettre en œuvre les différentes stratégies sectorielles.

C'est ainsi que ces dernières années ont été marquées par une augmentation des crédits alloués à l'investissement public traduisant ainsi une politique volontariste qu'a choisie le Royaume pour faire de l'investissement public un levier de croissance socio-économique durable et intégrée.

Cet effort apparaît clairement dans la septième version de la note sur la répartition régionale de l'investissement accompagnant le projet de loi de finances pour l'année 2022 qui s'articule autour des deux sections suivantes :

### **Section I :**

La première partie de la Note présente quelques indicateurs d'appréciation globale des performances de l'investissement public au niveau national et met en exergue les effets de la pandémie sur les économies des régions. Egalement, cette partie met en lumière l'impact régional des mesures de soutien mises en place par le gouvernement dans l'objectif d'aborder les répercussions de la crise pandémique sur la vie économique et sociale au niveau régional.

Au regard de son rôle crucial pour l'atténuation des effets de la crise et la relance des économies territoriales, l'investissement public poursuit sa tendance haussière, qui a lieu depuis plus d'une décennie, traduisant la politique volontariste du Gouvernement pour la poursuite de la mise en œuvre des chantiers d'infrastructure d'ampleur et les différentes stratégies sectorielles, profitant ainsi à l'ensemble des régions aussi bien sur le plan économique que social.

C'est ainsi qu'au titre de l'année 2022, le budget alloué à l'investissement devra atteindre 245 MMDH soit une progression de 6,5% par rapport à l'année dernière, réparti sur le budget de l'Etat (Budget Général, Compte spéciaux du Trésor et SEGMA) avec 88,9 MMDH, le Fonds Mohammed VI pour l'investissement avec 45 MMDH, les établissements et entreprises publics avec 92,1 MMDH et les collectivités territoriales avec 19 MMDH.

En outre, en termes d'exécution des crédits d'investissement au titre du Budget Général, les émissions se sont établies à 89,91 MMDH en 2020 contre 67,01 MMDH en 2017, soit des taux d'émission respectifs de 83,80% et 78,95%. Par ailleurs, les efforts d'assainissement des crédits de report entrepris, ont permis de réduire significativement leur stock pour s'établir à environ 11,01 MMDH en 2020 contre 15,75 MMDH en 2017, soit une diminution de l'ordre de 30%. En parallèle, le taux des crédits reportés par rapport aux crédits ouverts par la Loi de Finances n'a cessé de s'améliorer pour passer de 36% en 2017 à seulement 24% en 2020.

Outre ces avancées, le Maroc entreprend d'importants efforts pour diminuer les disparités entre les territoires et accélérer le processus de convergence des régions, tout en conciliant ses interventions entre une logique de renforcement du positionnement international de ses territoires champions et un souci de promotion du potentiel latent des territoires en difficulté économique en favorisant la valorisation de leur ressources spécifiques dans un esprit d'équilibre et d'équité spatiale.

Par ailleurs, les différentes régions du Royaume ont subi les répercussions de la crise pandémique d'une manière très inégalitaire en fonction de la diversité du tissu productif et du poids des secteurs les plus touchés. L'évaluation de l'impact régional des différentes mesures de soutien mises en place, notamment en faveur des ménages, des entreprises ainsi qu'au secteur de la santé, a mis en relief un gain de l'ordre de 1,5 point de pourcentage de la valeur ajoutée. Par conséquent, les pertes générées par la crise auraient été ramenées à 5,3% au niveau de la valeur ajoutée nationale au lieu de 6,8% si aucune mesure n'avait été décrétée. Par ailleurs, la région de Casablanca – Settat se situe au premier rang des régions qui ont profité le plus des effets des mesures de soutien économique contre la crise.

Dans ce sens, Il y a lieu de mettre en relief que le Maroc a entrepris une série de mesures afin de contenir les effets de la crise notamment à travers la stimulation de l'investissement public, plus particulièrement, par la mise en place du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement. Dans ce contexte, l'année 2021 a été caractérisée par la publication du décret d'application n° 2.21.67 de la loi n° 76-20 en date du 22 février 2021 définissant le règlement interne du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, son statut, la liste des premiers administrateurs et son capital initial fixé à 15 MMDH provenant du budget de l'Etat. Le démarrage effectif dudit Fonds a été concrétisé par le lancement, le 05 juillet 2021, du projet de fabrication et de mise en seringue du vaccin contre la Covid-19 et d'autres vaccins.

Le dernier point de cette première partie est consacré à la présentation d'un état des lieux de La réforme du système de gestion des investissements publics. A ce titre, les exercices 2020 et 2021, caractérisés particulièrement par la crise pandémique de la Covid-19, ont été marqués par la réalisation de certaines actions prévues au titre de la feuille de route du chantier de la réforme. Il s'agit de l'élaboration d'un cadre normatif régissant la gestion des investissements publics et d'une première version du document-cadre relatif à la méthode de priorisation des projets d'investissement public. Parallèlement, un cahier des spécifications fonctionnelles détaillées pour le développement de la BDP est en cours d'élaboration.

## ❖ Section II :

Cette section démontre du rôle de l'investissement public dans la lutte contre les disparités sociales et territoriales et dans la réalisation d'un développement socio-économique et ce, sous l'impulsion des Hautes Orientations Royales, notamment à travers la mise en place de politiques publiques permettant de faciliter et d'élargir l'accès aux services sociaux de base.

### **1. Investissements publics dans les secteurs sociaux**

Les investissements publics dans les secteurs sociaux ont été marqués par plusieurs réalisations dont les principales se présentent comme suit :

#### ✓ **Secteur de l'éducation nationale**

Dans le cadre de la généralisation de l'enseignement préscolaire, une amélioration tangible a été perçue grâce aux efforts concertés de tous les acteurs. En effet, le taux de scolarisation dans le préscolaire a atteint 72,5% au cours de la rentrée scolaire 2019-2020, dépassant de 5,5 points le taux cible fixé dans le programme national à 67%, sachant qu'en 2016-2017, ce pourcentage ne

dépassait pas 45,6%. En outre, l'offre scolaire a connu une extension importante, à travers l'ouverture de 639 nouveaux établissements scolaires durant la période 2017-2021, dont plus de 60% en milieu rural pour atteindre un nombre total de 11.487 établissements scolaires.

En ce qui concerne l'année scolaire 2021-2022, 166 nouveaux établissements scolaires seront ouverts à travers toutes les régions du Royaume.

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental 2021-2026, une dotation additionnelle de 1.140 millions de dirhams est allouée au département chargé de l'Education Nationale et du Préscolaire notamment pour le renforcement de l'offre scolaire dans tous ses aspects.

#### ✓ **Secteur de l'enseignement supérieur**

Concernant l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, les trois dernières années ont été marquées par la construction, l'équipement et la réhabilitation de plusieurs établissements universitaires au niveau des différentes régions du Royaume pour un coût global de 1.152 millions de dirhams.

En outre, le programme gouvernemental 2021-2026, prévoit une dotation additionnelle de 360 millions de dirhams qui sera octroyée au département chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique notamment pour la mise à niveau et la réhabilitation des établissements universitaires et la construction et l'équipement des établissements de l'éducation et de la formation.

#### ✓ **Secteur de la formation professionnelle**

La formation professionnelle vise à répondre aux exigences du marché de l'emploi et à relever les défis de la compétitivité économique, dans ce sens les investissements réalisés dans ce domaine sont orientés vers la professionnalisation de la formation. Ainsi, dix instituts spécialisés ont été construits, équipés et ouverts aux stagiaires dans les secteurs de l'industrie automobile, l'aéronautique, le textile et l'habillement et les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Ainsi, le nombre de places pédagogiques dans le domaine de la formation professionnelle qui a atteint près de 455.576 places au titre de la rentrée scolaire 2020-2021 s'élèvera à environ 555.400 places, à partir de la rentrée scolaire 2021-2022, à travers le démarrage de la formation au niveau de 24 établissements de formation professionnelle, relevant de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), dont trois Cités des Métiers et Compétences (CMC). La réalisation de ces CMC s'inscrit dans le cadre d'un programme qui vise la couverture des 12 régions du Royaume dont le coût prévisionnel s'élève à 3,6 MMDH, dont 2 MMDH pris en charge par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et 1,6 MMDH par l'OFPPT et ce, en sus de la contribution des régions à hauteur de 733 MDH et du Ministère chargé de l'Industrie de 64 MDH. S'agissant de l'état d'avancement de ce programme, il y a lieu de signaler qu'en plus des trois CMC mis en service au titre de la rentrée 2021-2022, il est prévu l'ouverture progressive des 9 CMC restants entre les rentrées scolaires 2022-2023 et 2023-2024.

#### ✓ **Secteur de la santé**

A l'instar d'autres pays, la pandémie de Covid-19 a fragilisé le système de santé marocain, ce qui a poussé l'Etat à repenser sa stratégie sanitaire afin de pallier d'urgence les défaillances constatées. En effet, il a été procédé dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative n°35-20 pour l'année budgétaire 2020, à une nouvelle programmation des dépenses d'investissement pour les réaffecter aux priorités stratégiques, dont notamment le soutien aux infrastructures de santé publique et le renforcement du dispositif médical. En outre, le département en charge de la Santé a mis en place ces dernières années une politique de travail multidimensionnelle, visant essentiellement à renforcer l'infrastructure sanitaire par des investissements publics importants

comprenant la construction et l'aménagement des centres hospitaliers universitaires, régionaux et provinciaux ainsi que les hôpitaux de proximité et les établissements de santé psychiatrique. Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental 2021-2026, un effort budgétaire supplémentaire de 2,7 MMDH est déployé pour le secteur sanitaire notamment pour la mise en place du système d'information sanitaire, la construction des centres hospitaliers universitaires (CHU Rabat et CHU Laâyoune) et la construction et la mise à niveau d'autres infrastructures hospitalières.

#### ✓ Secteur du développement social

Le gouvernement a mis en place une stratégie visant le développement social et la promotion de la situation des femmes et des catégories vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées et enfants en situation difficile).

A cet effet, des centres d'assistance sociale et des Etablissements de Protection Sociale, ainsi que des projets destinés aux catégories vulnérables, ont été réalisés et réhabilités au titre de la période 2019-2020, il s'agit de 238 projets avec une enveloppe budgétaire de 53,11 millions de dirhams.

Concernant le volet relatif au soutien aux personnes en situation de handicap, plusieurs projets de création, d'aménagement et d'équipement des centres d'accueil et d'orientation ont été réalisés. Aussi l'Etat a lancé, en 2018, le programme « Villes Accessibles » en partenariat avec les collectivités territoriales afin de généraliser les bonnes pratiques accumulées dans le domaine des accessibilités des personnes en situation d'handicap. Au titre des années 2019 et 2020 un montant de 20 MDH a été consacré pour l'opérationnalisation des travaux de mise à niveau des accessibilités dans plusieurs villes.

Parallèlement à cela, dans le cadre de la mise en place des « Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance » (DTIPE), l'Etat, en coordination avec les acteurs concernés, a lancé en 2019 la première phase des DTIPE au niveau de 8 Provinces/Préfectures pilotes.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la violence contre les femmes, l'Etat œuvre pour la mise en place d'environ 85 Etablissements Multifonctionnels pour les Femmes (EMF) en situation difficile d'ici fin 2021.

#### ✓ Secteur de l'Habitat et de la politique de la ville

**Programmes de lutte contre l'habitat insalubre :** Au cours des trois dernières années (2019-2020-2021), le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a procédé au lancement d'un certain nombre de projets visant l'amélioration des conditions d'habiter de la population à travers tout le territoire du Royaume. En effet, durant cette période, le Ministère a procédé à la signature de 53 conventions ayant pour objet le financement et la réalisation de programmes de lutte contre l'habitat insalubre au profit de 117.217 ménages nécessitant un investissement total de plus de 12 milliards de dirhams subventionné par le ministère à hauteur de 2636 millions de dirhams. Il s'agit notamment de programme de résorption des bidonvilles, de traitement des constructions menaçant ruine, ainsi que des opérations de mise à niveau urbaine et de restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire ou sous équipés.

**Programme politique de la ville :** Il s'agit d'une stratégie nationale ambitieuse visant l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures de base et aux équipements publics et services de proximité ainsi que le renforcement de l'intégration urbaine et la cohésion sociale au niveau des villes et des centres ruraux. Dans ce sens, la période 2019-2021 a connu la poursuite des projets en cours de réalisation et le lancement de 90 nouveaux projets de la politique de la ville pour un coût global de 15,37 MMDH subventionné par l'Etat à hauteur de 4,63 MMDH. Par ailleurs, les projets de politique de la ville dont le lancement est prévu courant l'année 2022 sont au nombre de 20 projets pour un coût global de 904,9 MDH et un concours financier du Ministère

de 472,1 MDH. Ces projections pour l'année 2022 sont établies sur la base des engagements du Ministère et ses partenaires financeurs dans les projets de conventions de financement en cours de signature.

## 2. Investissements publics dans les infrastructures et les secteurs productifs

### ✓ Secteur des infrastructures

Sur le plan du développement des infrastructures, les investissements de l'Etat ont connu un élan considérable ces dernières années et ont permis notamment de raccorder au réseau autoroutier les neuf plus grandes régions du Maroc regroupant 93 % de la population, de relier trois grandes régions économiques par une ligne à Grande Vitesse (LGV), et de doter les régions côtières du Royaume de grands ports maritimes.

Ainsi, les réalisations en matière d'infrastructure routière et autoroutière ont portées sur les actions suivantes :

- **Renforcement du réseau autoroutier** à travers la poursuite durant la période 2019-2021 notamment des travaux de construction de l'autoroute Tit Melil – Berrechid pour un coût global de 3,24 MMDH ainsi que la poursuite des études concernant la liaison autoroutière avec le nouveau port de Nador West-Med pour un coût global de 4,50 MMDH ;
- **Développement des voies express** par le parachèvement des travaux de la voie express Taza-Al Hoceima sur trois tronçons pour un coût global de 1,03 MMDH et le dédoublement de la route nationale n°1 reliant Guelmim à Laâyoune sur deux tronçons pour un coût global de 2,91 MMDH (taux moyen de réalisation de 26% et de 60%).
- **Poursuite au titre de l'année 2021 de la mise en œuvre du programme spécial des aménagements de la sécurité routière 2014-2020** à travers notamment l'élargissement ou l'aménagement et le renforcement de 2 axes routiers qui connaissent un trafic élevé en l'occurrence la route nationale n°9 reliant Ait Ourir et Ouarzazate (1,57 MMDH) et la route régionale n°413 reliant Meknès à Souk Elarbaa (396 MDH).

L'accent a été mis, en outre, durant la période 2019-2021, sur la mise en œuvre de la **stratégie nationale des ports** à travers notamment la poursuite des projets portuaires et maritimes dans plusieurs ports (ports de Casablanca et de Safi, port de pêche de Lmhiriz, ...), la réalisation des études et des expertises techniques pour le port de Dakhla ainsi que des travaux de protection du littoral au niveau de la plage de Foum El Oued (Laâyoune-Sakia El Hamra).

Pour ce qui est du **domaine ferroviaire**, plusieurs opérations ont été réalisées au cours de la période 2019-2021 notamment la réhabilitation des voies ferrées, des installations techniques, des sous-stations et des installations de sécurité, de signalisation et de communication le long du réseau ferroviaire national.

Par ailleurs et concernant **l'infrastructure hydrique**, plusieurs projets portant sur la construction des barrages ont été réalisés au cours de la période 2019-2021 notamment les barrages Cherif El idrissi, Dar khrofa, Moulay Bouchta, Ouljet Essoltane, Tamalout , Timkit, outre la programmation de 4 nouveaux grands barrages au titre de l'année 2021, à savoir le Barrage de Tamri (Agadir), le Barrage sur Oued Lakhdar (Azilal), le Barrage de Taghzirt (Béni Méllal) et le Barrage de Kheng Grou (Figuig) ainsi que la surélévation du barrage Imfout (Settat).

### ✓ Secteur agricole

Concernant l'appui aux secteurs productifs, l'effort d'investissement de l'Etat s'est poursuivi dans le cadre du soutien au **secteur agricole** dans l'objectif de l'amélioration de la productivité et la valorisation des produits agricoles et porte sur les projets du Pilier II du Plan Maroc Vert, le

programme de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole et le programme de développement des filières de production. Les principales réalisations durant la période 2019-2021 concernent :

- La poursuite de la mise en œuvre des projets dans le cadre du deuxième pilier du Plan Maroc Vert, où le nombre de projets achevés entre 2019 et 2021 a atteint 154 projets, et dont les crédits engagés sont estimés à 3,683 milliards de dirhams ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme d'irrigation de l'espace agricole, qui mobilise une enveloppe globale de 22,30 MMDH, dont 7,33 MMDH ont été engagés au titre des années 2019 à 2021 ;
- La poursuite de la mise en œuvre du programme de développement des filières de production d'un coût total de 1,29 milliard de dirhams, dont 275 millions de dirhams de crédits engagés au cours de la période 2019-2021 (jusqu'au 31 mai 2021).

Par ailleurs, **la stratégie Halieutis** a insufflé une dynamique de développement du secteur de la pêche maritime au Maroc à travers la réalisation sur la période 2019-2021 de plusieurs projets d'investissement s'articulant autour de trois axes que sont la durabilité des pêcheries, la performance des infrastructures de pêche et de commercialisation et la compétitivité des produits de la pêche.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie, plusieurs projets ont été réalisés ou lancés au cours de la période 2019-2021 et concernent principalement l'achat de vedettes de sauvetage, la construction de points de débarquement aménagés, l'équipement des baraques artisanales en gilets de sauvetage, l'acquisition des sennes tournantes renforcées et l'appui aux établissements de formation maritime en matière d'investissement.

#### ✓ **Les énergies renouvelables**

La stratégie des énergies renouvelables est une clé de la stratégie énergétique Marocaine. En effet, cette vise stratégie à porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à plus de 52% à l'horizon 2030. Ainsi, à fin 2020 la capacité installée des énergies renouvelables a atteint 3.934 MW, soit un taux de pénétration des énergies renouvelables d'environ 37% dans le mix électrique national.

**Energie solaire** : la capacité totale installée mise en service a atteint 747 MW à fin 2020, avec un investissement total d'environ 28,8 MMDH. **L'année 2020**, a connu la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque "Noor –Tafilalet- Arfoud" d'une capacité de 40 MW et un investissement de 400 Millions de Dhs, au niveau de la région de Drâa-Tafilalet et ce dans le cadre du programme de production d'énergie électrique en bout de ligne de l'ONEE, ainsi que le développement du projet « Noor Atlas » qui sera développé, au niveau des régions de Drâa-Tafilalet, de Fès-Meknès, de l'Oriental, de Souss-Massa et de Guelmim-Oued Noun avec une capacité totale de 200 MW et un investissement de l'ordre de 2000 Millions de Dhs et qui sera mis en service en 2023.

**Energie hydroélectrique** : la période de 2019-2021 a connu la poursuite des travaux de construction de la Station de Transfert d'Énergie par Pompage Abdelmoumen de 350 MW au niveau de la région Souss Massa, avec un investissement global de l'ordre de 3,2 milliards de dirhams. Ce grand projet permettra, entre autres, la satisfaction de la demande en électricité durant les heures de pointe et le stockage de l'énergie, l'optimisation de l'exploitation des moyens de production.

**Energie éolienne** : **En 2022**, il est prévu le développement et l'exploitation du parc éolien de Boujdour d'une capacité de 300 MW avec un investissement de 3,2 milliards de dirhams au niveau de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, ainsi que la deuxième phase du parc éolien de Taza

d'une capacité de 62 MW avec un investissement total de 2,5 milliards de dirhams au niveau de la région de Fès-Meknès, et le parc éolien de Jbel Lahdid sis à la région de Marrakech-Safi d'une capacité de 200 MW et un investissement de 2,6 milliards de dirhams.

**Renforcement de l'offre électrique :** Dans le cadre de la satisfaction de la demande croissante en électricité et l'augmentation de la capacité de production électrique, il a été procédé à l'installation d'une capacité additionnelle de 2.348 MW au cours des trois dernières années. L'année 2021 connaîtra la mise en service ainsi que la poursuite des travaux de réalisation de projets de production de l'énergie électrique de sources renouvelables avec une capacité additionnelle de 120 MW, il s'agit de la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> tranche de la centrale solaire photovoltaïque Noor Tafilalet à la région Drâa-Tafilalet, d'une puissance de 80 MW, mises en service en mai 2021 et du parc éolien de Oualidia dans la région de Casablanca-Settat, d'une puissance de 36 MW, dans le cadre de la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables.

#### ✓ **Tourisme**

Plusieurs actions ont été entreprises visant le renforcement des capacités des professionnels du tourisme et la qualification des ressources humaines œuvrant dans le secteur notamment par la réhabilitation des établissements de formation hôtelière et touristique pour répondre aux normes internationales en la matière, et ce à travers l'amélioration de la qualité des infrastructures et le renforcement des équipements. Il s'agit notamment du repositionnement des ISTAHT de Tanger et de Ouarzazate ainsi que le repositionnement de l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tanger.